

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA REUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/014

Note d'information - Création d'un nouveau logo pour la ville
Saint-André

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

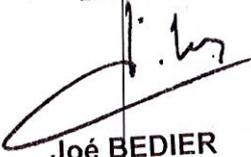
Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



Le Maire


Joé BEDIER

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20201218/014 - Note d'information - Création d'un nouveau logo pour la ville Saint-André.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Un déficit d'image contraire aux ambitions de la nouvelle équipe municipale

Pendant plusieurs décennies, le blason a été utilisé comme seul signe distinctif de notre ville.

Le **blason** historique est une empreinte de l'histoire de la ville, il est immuable. Alors que le **logo** représente une dynamique dans laquelle se trouve la ville à un moment donné.

Il est important pour la nouvelle équipe municipale de renouveler l'image de Saint-André et d'initier un nouvel élan. Cela passe par conséquent par la création d'une **nouvelle identité visuelle** pour la ville qui sera déclinée dans toutes les sphères de communication de la collectivité.

Le blason historique ne disparaît pas, représentation officielle et traditionnelle de Saint-André, il poursuit sa carrière protocolaire.

Ce nouveau logo quant à lui, accompagne Saint-André dans son évolution et sa volonté de changement. L'accent est mis sur le A.

Saint-André : Ville d'Ambitions, Ville qui s'Aggrandit, Ville qui s'Affirme. Ville d'Avenir.

La typographie, avec le A stylisé distingue Saint-André de ses homonymes et l'inscrit dans une dynamique de modernité. Mêlé aux vagues de couleurs dans un mouvement vers le haut et vers l'avant, ce logo témoigne des challenges à entreprendre.



La ville n'a pas seulement commandé un logo, mais une charte graphique précise, régissant la bonne utilisation de celui-ci. Plus de rigueur, plus de constance dans l'affichage de l'image de la ville en interne comme en externe est une nécessité pour conserver dans le temps la même notoriété.

Une nouvelle identité visuelle pour un nouveau marketing économique de notre territoire

- Saint-André est une ville avec une population jeune et c'est également la porte d'entrée de la microrégion Est ;
- Saint-André est une ville attractive puisque nous travaillons depuis notre élection avec de nombreux investisseurs qui vont déployer des projets sur le territoire ;
- Nous allons faire progresser Saint-André sur le plan économique en déployant des zones d'activités pour faciliter l'implantation des entreprises et lier nos ZAE aux dispositifs incitatifs de ZFANG (Zones Franches d'Activité Nouvelle Génération) et plus que jamais, une image de dynamisme et de renouveau est vecteur d'intérêt non négligeable pour une commune au déficit d'image plus qu'évident.

Un budget maîtrisé, pour une identité renouvelée.

L'étude et la réalisation d'une identité visuelle est une affaire de spécialistes, difficilement envisageable en interne. Nous avons consulté trois agences locales de communication et le projet retenu est celui qui reflète le plus l'image de dynamisme et de renouveau recherché.

Le projet dans son intégralité (maquettes, logo et charte graphique) a coûté 6 076 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

De prendre acte du nouveau logo pour la ville de Saint-André.

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

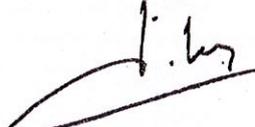
Pour extrait conforme

Fait à Saint-André le

23 DEC. 2020



Le Maire


Joé BEDIER